Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Publié le
ID : 060-216003806-20221014-DE2022_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE2022_23

COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, THOREL Pascal.

Pouvoirs : Madame Guylaine Tomasi ayant donné pouvoir à Madame Aurélie Rumeau,
Madame Valérie Petit ayant donné pouvoir à Monsieur Francis Bielawski,
Monsieur Yves Delozière ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas Cattiaux.

Monsieur Jacky COULON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : LOYER DE LA PETITE AUBERGE

Suite à l'achat des murs de la Petite Auberge, un nouveau bail commercial doit être signé.
Le bail commercial est prévu pour une durée de 9 ans allant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2031. Le loyer mensuel s'élève à 550 € et sera indexé chaque année à date anniversaire.

Après délibération, les conseillers municipaux votent POUR à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture le : 18/10/2022

Le maire,
Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz 60490

Nombre de Membres
- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 06/10/2022
Date d'affichage : 06/10/2022